N°2015-CA-56

- Membres théoriques :

17

- Membres en exercice :

- Membres présents :

- Pouvoirs : 5 - Votants :

17

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE LA SEINE-MARITIME

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES

JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le 17 décembre 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents: Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE,

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs:

Mme Florence THIBAUDEAU RAINOT à M. Sébastien TASSERIE,

M. Philippe LEROY à M. André GAUTIER,

M. Luc LEMONNIER à Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

M. Michel LEJEUNE à Mme Sophie ALLAIS,

Mme Chantal COTTEREAU à M. Gérard JOUAN.

Étaient absents excusés :

Mme Chantal COTTEREAU, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

MM. Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Page n°1

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit les modalités d'exécution du budget pour la période du 1^{er} janvier jusqu'au vote du budget par le conseil d'administration. Elle permet ainsi au Sdis, pour cette période, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses. Cependant, la mise en œuvre est différente selon la section concernée.

Aussi, s'agissant de la section de fonctionnement, l'instruction permet la mise en recouvrement des recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Le Sdis est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour la section investissement, le Sdis peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

S'agissant des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'option offerte par l'instruction comptable est proposée, laquelle permet leur liquidation et leur mandatement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de ladite autorisation de programme.

Le tableau ci-dessous détaille les crédits ouverts pour la période du 1^{er} janvier jusqu'au vote du budget de l'année 2016 :

Chapitre	Libellé	BP 2015	Crédits autorisés dans l'attente du vote du BP 2016
	BUDGET PRI	NCIPAL	
Section de fo	nctionnement		
011	Charges à caractère général	13 351 365,00	13 351 365,00
012	Charges de personnel	71 127 519,30	71 127 519,30
65	Autres charges de gestion courante	705 300,00	705 300,00
66	Charges financières	23 000,00	23 000,00
67	Charges exceptionnelles	571 000,00	571 000,00
022	Dépenses imprévues	1 354 092,50	1 354 092,50
042	Opération d'ordre de transfert entre section	6 000 000,00	6 000 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL		94 132 276,80	94 132 276,80
Section d'inve	estissement		
20	Immobilisations incorporelles	127 850,00	31 962,50
21	Immobilisations corporelles	3 051 613,00	762 903,25
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 200,00	300,00
Chapitre progm	e		0,00
2004000005	Construction CIS Rouen Sud	402 000,00	100 500,00
2007000002	Construction CIS Blangy-sur-Bresle	6 500,00	1 625,00
2008000002	Extension Dir. Départementale / Plateau Log.	5 000,00	1 250,00
TOTAL		3 594 163,00	898 540,75
	BUDGET AN	INEXE	,
Section de fon	ctionnement		
011	Charges à caractère général	419 000,00	419 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	1 100,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	16 000,00	16 000,00
TOTAL		436 100,00	436 100,00
Section d'inve	stissement		
21	Immobilisations corporelles	19 645,55	4 911,39
TOTAL		19 645,55	4 911,39

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Andre GAUTIER

BUREAU DU COURRIER

1 7 DEC. 2015

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME